

### Programme de travaux 1997 dans les bâtiments du domaine culturel

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** En accord avec les différents responsables des services et des commissions, il est envisagé de réaliser un programme de travaux pour l'année 1997 dans les bâtiments communaux.

Celui-ci prend en compte en priorité les aspects liés à la sécurité des personnes, à la conservation du patrimoine et aux engagements nécessaires à l'amélioration des conditions de travail à l'intérieur des bâtiments.

Les travaux, qui vous sont présentés par délégation et par nature d'interventions, sont susceptibles de bénéficier de la participation financière du Département du Doubs.

Ce programme a reçu un avis favorable de la Commission Patrimoine lors de sa réunion du 13 février 1997.

#### *Théâtre Municipal*

- Fourniture de 2 panneaux d'affichage 30 000 F

#### *Ecole des Beaux-Arts*

- Remplacement des ensembles menuisés sur façades 500 000 F

#### *Théâtre Espace Planoise*

- Réfection étanchéité sur hall 150 000 F

- Restructuration hall (1<sup>ère</sup> tranche) 250 000 F

#### *Salle - 48 rue Battant*

- Aménagement locaux pour installation de l'orgue du Conservatoire 340 000 F

#### *Musée Place de la Révolution*

- Réfection en peinture de la salle du XIX<sup>ème</sup> Siècle  
Estimation : 125 000 F Régie

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire à lancer l'(ou les) appels d'offres et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir ainsi que le (ou les) ordre (s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département (pour certains de ces travaux), la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets des années 1997 et suivants,

- inscrire et reprendre au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations financières à réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90.22. 1321 - 1322 et 1323 (33000) et en dépenses aux chapitres 90.22.2313.00509 (33000) - Ecole des Beaux-Arts- 90.22.2313.93034 (33000) - Théâtre- 90.234.2313.00509 (33000) - Musée des Beaux-Arts

- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 17 avril 1997.*